

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-966

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 39, substituer aux mots :

« premières demi-parts »

les mots :

« demi-parts suivantes »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.